

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5364>



Formation syndicale 2017 : demandez le programme !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Formation syndicale -



Date de mise en ligne : jeudi 31 août 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La formation syndicale est un élément important dans notre conception du syndicalisme.

C'est l'occasion de faire le point, de partager des analyses, des divergences. Cela constitue un apport indispensable au SNES FSU pour construire des stratégies d'action syndicale. Mais c'est aussi un outil de formation, mise au point et réfléchi par des militants à partir de l'identification des besoins qui s'expriment sur le terrain.

Le chantier devient rapidement immense : répondre aux questions sur la carrière, comprendre les formes de gestion managériales dans nos établissements et réussir à lutter contre, connaître ses droits et obligations lorsqu'on est TZR, comprendre le rôle et le fonctionnement des CHSCT pour les utiliser, échanger sur les pratiques d'enseignement dans une discipline donnée, Faire le bilan des réformes, intervenir en conseil d'administration sur la DHG, le budget...

Alors demandez le programme !

Jeudi 16 Novembre : Vie scolaire en tension - Métier, missions, carrières des CPE

Demande à formuler avant le 16 octobre

Jeudi 23 Novembre : Droits et devoirs des TZR - vie du collectif TZR

Demande à formuler avant le 20 octobre

Jeudi 30 Novembre : Comprendre le management pour s'en défendre

Ce stage est organisé par le SNUEP (syndicat des lycées professionnels) et le SNES FSU et sera ouvert également aux administratifs, aux infirmier-es

Demande à formuler avant le 20 octobre

Jeudi 8 février 2018 : Résistez aux managers dans l'éducation nationale, animation par le secteur action juridique du SNES FSU

Demande à formuler avant le 8 janvier

D'autres stages sont en préparation : Carrières et évaluation, nouveau corps des Psy EN, Non titulaires

Participer à un stage syndical est un droit pour tous, titulaires ou non titulaires. Il faut demander une [autorisation d'absence](#) de droit par voie hiérarchique à Mme la rectrice au moins un mois avant le début du stage.

Post-scriptum :

D'autres stages sont organisées par les sections départementales : Consultez les pages départementales du site académique !